

2010-06-14 : Procès-verbal d'une séance d'ajournement, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le lundi 14^e jour du mois de juin 2010 à 19 h 30 et à laquelle assistent, sous la présidence de M^{me} la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : M^{mes} les conseillères Francine L. Champagne et Liette Desfossés ainsi que MM les conseillers Patrice Pinard, Simon Boucher, Léo Benoit et *David Aucoin.

M^{me} la mairesse Marie Désilets procède à l'ouverture de la séance. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

DÉCISIONS REPORTÉES DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2010 _____

10-0622 : **Demandes d'intervention dans divers cours d'eau**

Cette décision est reportée à une séance ultérieure.

10-0623 : **Projet pilote École La Sapinière**

Il est proposé par le conseiller Simon Boucher d'informer le Carrefour d'Action bénévole que le Conseil ne participera pas financièrement au projet pilote qui lui a été présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AUTRES SUJETS _____

10-0624 : **Octroi d'un contrat d'honoraires pour la préparation des plans et devis relatifs à la réhabilitation de conduites d'égout dans le cadre du programme PRECO**

Le conseiller Léo Benoit propose que le contrat pour les honoraires de la préparation des plans et devis visant la réhabilitation des conduites d'égout dans le cadre du programme PRECO soit accordé à GÉNIVAR Société en commandite, le tout selon la recommandation des membres du comité de sélection qui ont procédé à l'étude des soumissions le 11 juin 2010. La firme Génivar a obtenu le pointage le plus haut, soit 22,59 et le prix soumis est de 65 740,66 \$, taxes incluses. Le rapport indique de plus qu'aucune des soumissions présentée n'a été jugée non acceptable et qu'aucun des fournisseurs n'a présenté de soumission non-conforme.

La mairesse Marie Désilets et la secrétaire-trésorière Marlène Langlois, sont autorisées, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer ledit contrat pour honoraires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0625 : **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – travaux 2009**

Modifie 10-0428

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **292 293 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de la conseillère Francine L. Champagne, il est résolu que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0626 : Inscription aux services de clicSÉQUR

Il est proposé par la conseillère Liette Desfossés que Marlène Langlois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin. Il est de plus résolu que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller David Aucoin prend son siège à la suite de cette dernière décision.

L'ordre du jour est complété et aucun nouveau point n'est ajouté par les membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS_____

Il n'y a personne dans l'auditoire. La période de questions n'a donc pas lieu.

Sur ce, la conseillère Francine L. Champagne demande la levée de la séance. La séance est close à 20 h 05

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois